

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES DU TCF POUR LE QUÉBEC

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le TCF Québec a subi une évolution pour répondre aux normes du ministère de l'immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) et il est nécessaire uniquement aux personnes ayant pour projet de s'installer au Québec.

Trois changements majeurs ont été apportés :

1. Introduction minimum exigé fixé au B2 pour obtenir des points dans le cadre d'une demande d'immigration.
2. Introduction de l'évaluation des épreuves écrites (compréhension + expression) pour obtenir davantage de points.
3. Suppression de la notion d'épreuves orales obligatoires avec l'introduction de la modularité permettant aux candidats de composer leur TCF pour le Québec en fonction des compétences sur lesquelles ils souhaitent être évalués.

Chaque candidat doit donc peut mutualiser un certain nombre de points en fonction du barème fixé par le MICC :

⇒ **Compréhension orale** : 29 questions
Durée de 25 minutes
Barème

A1	A2	B1	B2	C1	C2
0 point	0 point	0 point	5 points	6 points	7 points

⇒ **Expression orale** : 6 questions
Durée : 15 minutes
Barème

A1	A2	B1	B2	C1	C2
0 point	0 point	0 point	5 points	6 points	7 points

⇒ **Compréhension écrite** : 29 questions
Durée 40 minutes
Barème

A1 à B1	B2 à C2
0 point	1 point

⇒ **Expression écrite** : 6 questions
Durée : 1h45 minutes
Barème

A1 à B1	B2 à C2
0 point	1 point

Pour obtenir un maximum de points, **il est fortement recommandé de choisir en priorité les épreuves orale** (expression + compréhension), et si les candidats ont un niveau avancé à l'écrit, ils pourront choisir de passer la totalité des épreuves.